

Communauté de communes Berg & Coiron (Ardèche)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Le rapport d'activité présente les décisions et opérations engagées dans chaque domaine de compétence. Il donne une vision d'ensemble des actions conduites par la communauté de communes en matière de services aux habitants et présente l'avancée des projets d'intérêt communautaire.

La rédaction de ce document répond à l'obligation, prévue par la loi du 12 juillet 1999 et faite au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), d'adresser annuellement aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, le rapport d'activité est également adressé à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

Légendes des photos en page de garde :



Signature du procès-verbal de mise à disposition du complexe sportif « René Ducharme » entre Sylvie Dubois, Maire de Villeneuve de Berg et Driss Naji, Président de la communauté de communes Berg et Coiron, le 29 avril 2022



Forum « Rencontres Avenir » organisé à la Maison des Astars le 11 février 2022



Collecte des ordures ménagères effectuée par les agents des services techniques de Berg-et-Coiron

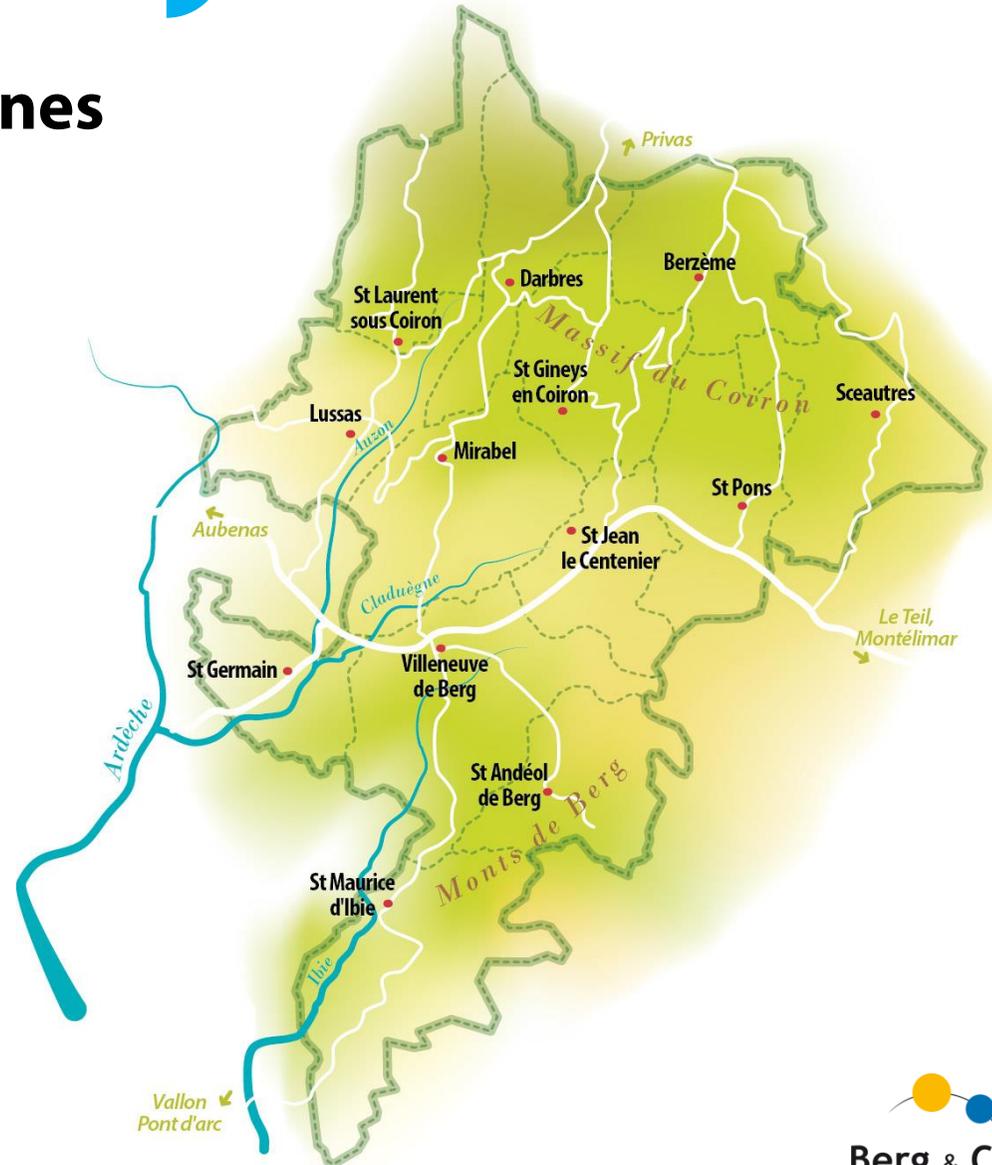
Sommaire

➤ Présentation de la communauté de communes -----	4
➤ Territoire -----	5
➤ Compétences -----	8
➤ Instances -----	11
➤ Ressources humaines -----	17
➤ Les résultats financiers 2022 -----	20
➤ Les faits marquants de l'année 2022 -----	23
➤ Revue des actions et avancement des projets en matière de :	24
➤ Aménagement de l'espace -----	24
➤ Logement -----	26
➤ Développement économique -----	28
➤ Tourisme -----	38
➤ Environnement -----	41
➤ Action sociale -----	46
➤ Services aux habitants -----	52
➤ Zoom sur les services techniques -----	57
➤ Supports de communication -----	58
➤ Glossaire -----	59

Les communes membres

**La communauté de communes
Berg & Coiron regroupe
treize communes :**

- **Berzème**
- **Darbres**
- **Lussas**
- **Mirabel**
- **Saint-Andéol-de-Berg**
- **Saint-Germain**
- **Saint-Gineys-en-Coiron**
- **Saint-Jean-le-Centenier**
- **Saint-Laurent-sous-Coiron**
- **Saint-Maurice-d'Ibie**
- **Saint-Pons**
- **Sceautres**
- **Villeneuve-de-Berg**



Le territoire

Créée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2003, la communauté de communes Berg & Coiron est située **à mi-chemin entre la vallée du Rhône et le bassin d'Aubenas**, en porte d'entrée nord des Gorges de l'Ardèche. Elle est **traversée par un axe routier majeur, la RN 102**. Organisé autour du **bourg-centre de Villeneuve-de-Berg**, qui compte 3 135 habitants sur 8 112, son territoire est majoritairement rural. Il culmine à 1 000 mètres d'altitude sur le plateau du **Coiron** et s'étend au sud dans la **Vallée de l'Ibie**.

Le territoire de la communauté a une fonction résidentielle forte avec toutefois un taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emploi et le nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire) relativement élevé (78%). L'agriculture, l'artisanat, le commerce et la santé (Hôpital local « Claude Déjean ») en constituent les principaux viviers d'emplois. Fait remarquable, la communauté accueille deux antennes de l'Université Grenoble Alpes, les seules du Département.

Berg et Coiron, c'est une identité forte avec des éléments patrimoniaux remarquables : la Bastide Royale de Villeneuve-de-Berg, le Neck de Sceautres, l'Oppidum de Jastres, la Vallée de l'Ibie, les Balmes de Montbrun, le Château de St-Jean-le-Centenier, ...

Ce sont aussi des paysages emblématiques, des terrasses calcaires de la Vallée de l'Ibie au plateau basaltique du Massif du Coiron, en passant par la plaine de Lussas / Mirabel. L'élevage et la viticulture continuent d'y façonner des terroirs d'exception et des produits de qualité.

Dans cet environnement déjà favorable, la communauté s'efforce, d'une part, de favoriser le développement économique et, d'autre part, d'offrir des services de proximité aux habitants.

Annuaire des services

ACCUEIL ET PÔLE ADMINISTRATIF :

Hôtel Malmazet - 33 Grand Rue - VILLENEUVE DE BERG

04 75 94 07 95

contact@bergetcoiron.fr

SERVICES TECHNIQUES :

490 Rue des dévideuses – ZA Lucien Auzas - LAVILLEDIEU

→ **COLLECTE DES DECHETS, ENTRETIEN SENTIERS, ZA, etc.**

04 75 38 64 73 - 06 89 28 57 55

servicestechniques@bergetcoiron.fr

→ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

(SPANC) :

04 75 94 07 95

spanc@bergetcoiron.fr

ESPACE SERVICES PUBLICS :

42 route nationale - VILLENEUVE DE BERG

→ **FRANCE SERVICES**

04 75 07 57 67 espaceservicespublics@bergetcoiron.fr

→ **ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE**

04 75 88 11 27 centremultimedia@bergetcoiron.fr

LIEU D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :

135 Rue Lazare Durif - VILLENEUVE-DE-BERG

→ **CRÈCHE MULTI-ACCUEIL :**

04 75 37 58 44 creche@bergetcoiron.fr

→ **RELAIS PETITE ENFANCE** (anciennement RAM)

→ **ESPACE INFO FAMILLES**

→ **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS :**

09 79 73 53 25 rpe@bergetcoiron.fr

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL :

3 route de Lavilledieu - LUSSAS

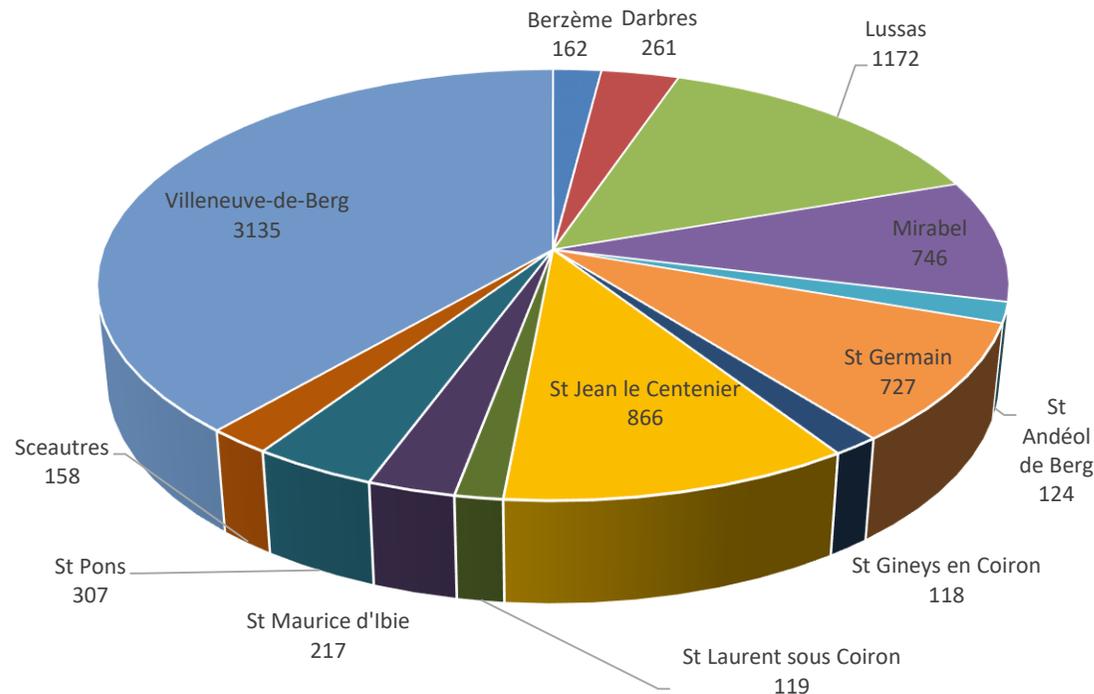
04 75 94 31 43 - 06 07 91 05 89

centredeloisirs@bergetcoiron.fr

La population

► Population totale :
8 112 habitants au 1er janvier 2023
(données INSEE – population totale 2020)

EVOLUTION DE LA POPULATION (avec le périmètre actuel)



Population légale	
2012	7 436
2013	7 586
2014	7 695
2015	7 802
2016	7 841
2017	7 901
2018	7 985
2019	8 065
2020	8 112

Les compétences / les statuts

Les statuts de la communauté de communes Berg & Coiron précisent les limites de ses compétences dans chacun des domaines. Ils sont téléchargeables sur le site internet www.bergetcoiron.fr

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Aménagement de l'espace	SCoT Soutien à l'agriculture Entretien des sentiers de randonnée	Adhésion au SYMPAM Plan Pastoral Territorial en régie Par les services techniques (ST)
Actions de développement économique	Zones d'activités du territoire ZA supra-communautaire mutualisée Soutien aux activités commerciales Office de Tourisme Espace Public Numérique Gestion des emplois et des compétences Appui aux créateurs d'entreprises Aérodrome d'Aubenas-Lanas Bâtiment du Village Documentaire à Lussas Déploiement du réseau de fibre optique	ZA Sausse à St Jean-le-Centenier ZA Lansas à Villeneuve-de-Berg ZA des Traverses à Lachapelle-ss-Aub. Aides au commerce de proximité Convention d'objectifs avec l'association Régie directe Adhésion à la MDEF Adhésion à ISdPAM Adhésion au SDEA Propriété de la CDC, entretien par ST Adhésion au syndicat ADN
GEMAPI	GEMAPI Bassin versant de l'Ardèche GEMAPI Bassin versant de l'Escoutay	Adhésion à l'EPTB Ardèche Adh. au Syndicat "du Coiron au Rhône"
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte Traitement	En régie directe Adhésion au SIDOMSA

Les compétences / les statuts

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Assainissement des eaux usées	SPANC	Marché de prestation de service (Pôle Expert)
Protection et mise en valeur de l'environnement	Entretien des cours d'eau	Adhésion à l'EPTB pour le bassin versant de l'Ardèche Adhésion au Syndicat du Bassin de l'Escoutay pour le bassin versant du Rhône
Politique du logement et du cadre de vie	OPAH (01/02/2017 au 31/01/2022) OPAH – RU (01/10/2022 au 30/09/2027)	Animation en régie et par SOLIHA Animation par SOLIHA et coordination en régie
Voirie d'intérêt communautaire	Voirie d'accès au lieu d'accueil de la petite enfance à Villeneuve-de-Berg	Régie directe
Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Centre aquatique couvert L'Hippocampe à Aubenas Complexe sportif « René Ducharme »	Adhésion au SEMVA Régie directe
Action sociale d'intérêt communautaire	Crèche, RAM, LAEP et Portage de repas Accueils de loisirs et activités pour la jeunesse Amélioration de l'offre de soins de santé	Régie directe En régie pour le centre de Lussas Convention d'objectifs avec le Centre socioculturel « La Pinède » et l'ASBH Maison de santé pluriprofessionnelle
Création et gestion de maisons de services au public	France Services	Régie directe
La CDC a par ailleurs compétence pour toutes études en vue du transfert éventuel de compétence.		

Les syndicats partenaires

Berg & Coiron adhère a plusieurs syndicats supracommunautaires :

	SIDOMSA Syndicat de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas	SEMVA Syndicat Monts et Vallée d'Ardèche	EPTB Etablissement Public du Bassin Versant de l'Ardèche	SYMPAM Syndicat mixte du Pays Ardèche méridionale	ADN Ardèche Drôme Numérique	SMVM Syndicat mixte du Vivarais méridional	NUMERIAN	Syndicat du Coiron au Rhône
Objet	Traitement des déchets, collecte du verre et du papier, déchetteries	Construction et gestion de la piscine couverte l'Hippocampe à Aubenas + transport des scolaires	GEMAPI, ressource en eau, SAGE, gestion des cours d'eau	SCoT, pépinières, plate-forme de rénovation énergétique Rénofuté, métiers d'art, bistrots de Pays...	Déploiement de la fibre optique à l'abonné	Animation du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional	Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication	Entretien de la rivière Escoutay et de ses affluents
Délégués* titulaires	P.H. CHANAL S. CHAUSSE Y.GUENARD D. NAJI - VP -	J. CROS P. EYRAUD M. GILLY - VP - F. MORGE	P.H. CHANAL J. FALLOT	D. NAJI M. FARGIER M. GILLY	D. NAJI	P. CLEMENT J.L. COUVERT M. GILLY B. VIDAL - VP -	J.M. LAMBERT	J. ARSAC J. M. BERNARD C. CROS C. MALLET
Contribut* 2022	449 495 €	112 863 €	40 934 €	25 686 €	11 658 €	14 496 €	9 678 €	7 108 €

10

Le conseil communautaire

Le conseil est composé de
32 membres
issus des treize conseils municipaux

10 délégués de Villeneuve-de-Berg

4 délégués de Lussas

3 délégués de Saint-Jean-le-Centenier

3 délégués de Saint-Germain

3 délégués de Mirabel

2 délégués de Saint-Pons

1 déléguée pour Darbres

1 délégué pour Saint-Maurice

1 délégué pour Berzème

1 délégué pour Sceautes

1 délégué pour Saint-Andéol-de-Berg

1 délégué pour Saint-Gineys-en-Coiron

1 déléguée pour Saint-Laurent-sous-Coiron

Yann BILANCETTI, Stéphane CHAUSSE, Isabelle CROS, Sylvie DUBOIS, Roxane DUSSOL, Marie FARGIER, Didier MEHL, Florian MORGE, Patrick ROTGER, Karine TAULEMESSE
Guillaume JOUVE, Fanny MALIS, Claude MONCOMBLE, Antoine LAINÉ

Joël ARSAC, Sabine COMBAZ, Driss NAJI

Isabelle BERNARD, Jean-Luc COUVERT, Joseph FALLOT

Agnès DUDAL, Gilbert MARCON, Benoit VIDAL

Chantal GORIAINOFF, Dominique LAVILLE

Patricia EYRAUD – suppléant : Vincent NURY

Pierre-Henri CHANAL – suppléant : Serge VALLOS

Yannick GUÉNARD – suppléant : Cédric MALLET

Joël CROS – suppléante : Sarah CHAUSSY

Didier LOYRION – suppléante : Katia COLOMBO

Jean-François CROZIER – suppléante : Corinne BIVENS

Michelle GILLY – suppléant : Sébastien MARNAS

Le conseil communautaire (2)

Les vice-présidentes et vice-présidents



Driss NAJI
Président



Michelle GILLY
Saint-Laurent-sous-Coiron



Sylvie DUBOIS
Villeneuve-de-Berg



Agnès DUDAL
Mirabel



Jean-François CROZIER
Saint-Gineys-en-Coiron



Dominique LAVILLE
Saint-Pons



Joseph FALLOT
Saint-Germain



Pierre-Henri CHANAL
Saint-Maurice-d'Ibie



Joël ARSAC
Saint-Jean-le-Centenier



Isabelle BERNARD
Saint-Germain



Yann BILANCETTI
Villeneuve-de-Berg



Stéphane CHAUSSE
Villeneuve-de-Berg



Sabine COMBAZ
Saint-Jean-le-Centenier



Jean-Luc COUVERT
Saint-Germain



Isabelle CROS
Villeneuve-de-Berg



Joël CROS
Sceautres



Roxane DUSSOL
Villeneuve-de-Berg



Patricia EYRAUD
Maire de Darbres



Marie FARGIER
Villeneuve-de-Berg



Chantal GORIAINOFF
Saint-Pons



Yannick GUENARD
Berzème



Guillaume JOUVE
Lussas



Antoine LAINÉ
Lussas



Didier LOYRION
Saint-Andéol-de-Berg



Fanny MALIS
Lussas



Gilbert MARCON
Mirabel



Didier MEHL
Villeneuve-de-Berg



Claude MONCOMBLE
Lussas



Florian MORGE
Villeneuve-de-Berg



Patrick ROTGER
Villeneuve-de-Berg



Karine TAULEMESSE
Villeneuve-de-Berg



Benoît VIDAL
Mirabel

Les membres du conseil

12

Le conseil communautaire (3)

En 2022, le conseil communautaire s'est réuni 7 fois et a voté 111 délibérations.



**à Saint-Jean-le-Centenier
le 27 janvier 2022**



**à Lussas
le 3 mars 2022**



**à Saint-Jean-le-Centenier
le 14 avril 2022**



**à Berzème
le 9 juin 2022**



**à Lussas
le 8 septembre 2022**



**à Saint-Germain
le 24 novembre 2022**



**à Saint-Jean-le-Centenier
le 15 décembre 2022**

Le Bureau

Composition du Bureau en 2022 :

Driss NAJI	Maire de SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	Président
Pierre-Henri CHANAL	Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE	Vice-président
Joël CROS	Maire de SCEAUTRES	Membre
Jean-François CROZIER	Maire de SAINT-GINEYS-EN-COIRON	Vice-président
Sylvie DUBOIS	Maire de VILLENEUVE-DE-BERG	Vice-présidente
Agnès DUDAL	Adjointe au Maire de MIRABEL	Vice-présidente
Patricia EYRAUD	Maire de DARBRES	Membre
Joseph FALLOT	Maire de SAINT-GERMAIN	Vice-président
Michelle GILLY	Maire de SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Vice-présidente
Yannick GUÉNARD	Maire de BERZÈME	Membre
Dominique LAVILLE	Maire SAINT-PONS	Vice-président
Didier LOYRION	Maire de SAINT-ANDÉOL-DE-BERG	Membre
Claude MONCOMBLE	Maire de LUSSAS	Membre

Le Bureau est composé de 13 membres :

- le Président,
- les vice-présidentes et vice-présidents,
- et un représentant par Commune non déjà représentée dans les catégories ci-dessus.

En 2022,

- Le Bureau s'est réuni à 21 reprises,
- a voté 27 décisions par délégation du conseil.

Les vice-présidentes et vice-présidents

Elu-e-s par le conseil communautaire, les vice-présidentes et vice-présidents ont reçu délégation du Président pour suivre chacun un domaine de compétences :

Michelle Gilly > Tourisme et Communication

Agnès Dudal > Services aux Habitants

Sylvie Dubois > Développement économique et attractivité

Jean-François Crozier > Agriculture

Dominique Laville > Energies renouvelables

Joseph Fallot > Habitat

Pierre-Henri Chanal > Environnement



Le Président a quant à lui signé :

- 26 décisions par délégation du conseil
- 33 arrêtés divers
- 191 arrêtés de gestion du personnel (avancements, positions...).

Les Commissions

Instances d'échanges, les commissions ont un rôle consultatif et favorisent la transmission d'informations. Elles peuvent aussi examiner les questions qui leur sont soumises par le Bureau et faire des propositions en lien avec leurs thématiques.

Elles sont animées par les vice-présidentes et vice-présidents, assistés des chargés de missions concernés. Si nécessaire, des personnes ressources, extérieures à la communauté de communes, peuvent être invitées à y participer.

Elles sont composées de membres du conseil communautaire sur la base du volontariat, tout en étant ouvertes aux conseillères et conseillers municipaux.

Conformément à la loi « Engagement et Proximité » et en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. En outre, cette disposition permet aux élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation, qui ne sont pas membres de la commission, d'assister aux séances de celle-ci.

Réunions des commissions en 2022 :

Commission Finances > 2 commissions
Commission Développement éco > 3 commissions
Commission Tourisme > 1 commission
Commission Communication > 1 commission
Commission Environnement > 3 commissions

Commission Agriculture > 2 commissions
Commission Energies renouvelables > 2 commissions
Commission Habitat > 5 commissions
Commission Services aux Habitants > 1 commission
Commission Crèche > 4 commissions

Ressources humaines

	Effectifs en 2022
Stagiaires et titulaires FPT	27
Contractuels	13
Saisonniers et remplaçants	Services techniques, centre de loisirs
Total (hors saisonniers et remplacements)	40 soit 35 ETP

Faits marquants de 2022 :

1^{er} janvier > Catégorie B pour le grade des auxiliaire de puériculture au lieu de catégorie C

1^{er} janvier > Recrutement de 2 agents aux services techniques pour remplacer les 2 agents partis à la retraite fin 2021

19 août > Mise en disponibilité pour 5 ans de la directrice de la crèche, Cécile BARJON

7 septembre > Retour de Laëtitia DELPLANQUE à mi-temps suite à son congé parental (auxiliaire de puériculture)

1^{er} novembre > Recrutement d'Amandine TEULON en tant que directrice de la crèche intercommunale

7 novembre > Recrutement d'Alexandra MAQUESTIAU comme infirmière à la crèche

1^{er} décembre > Stagiairisation de Lucie REVOL (auxiliaire de puériculture)

31 décembre > Mutation de Séverine VINCENT au CNPFT

Le service RH assure :

- La gestion de la paie, des contrats, des arrêtés, des carrières, des arrêts de travail, des retraites, etc.
- La gestion des absences (maladies, maternité, congés, temps partiels thérapeutiques, etc.)
- La préparation et le suivi du budget RH
- La collecte des données pour le bilan social et autres documents.

Répartition des effectifs	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
femmes	6	10	9	25
hommes	4	2	9	15
Total	10	12	18	40

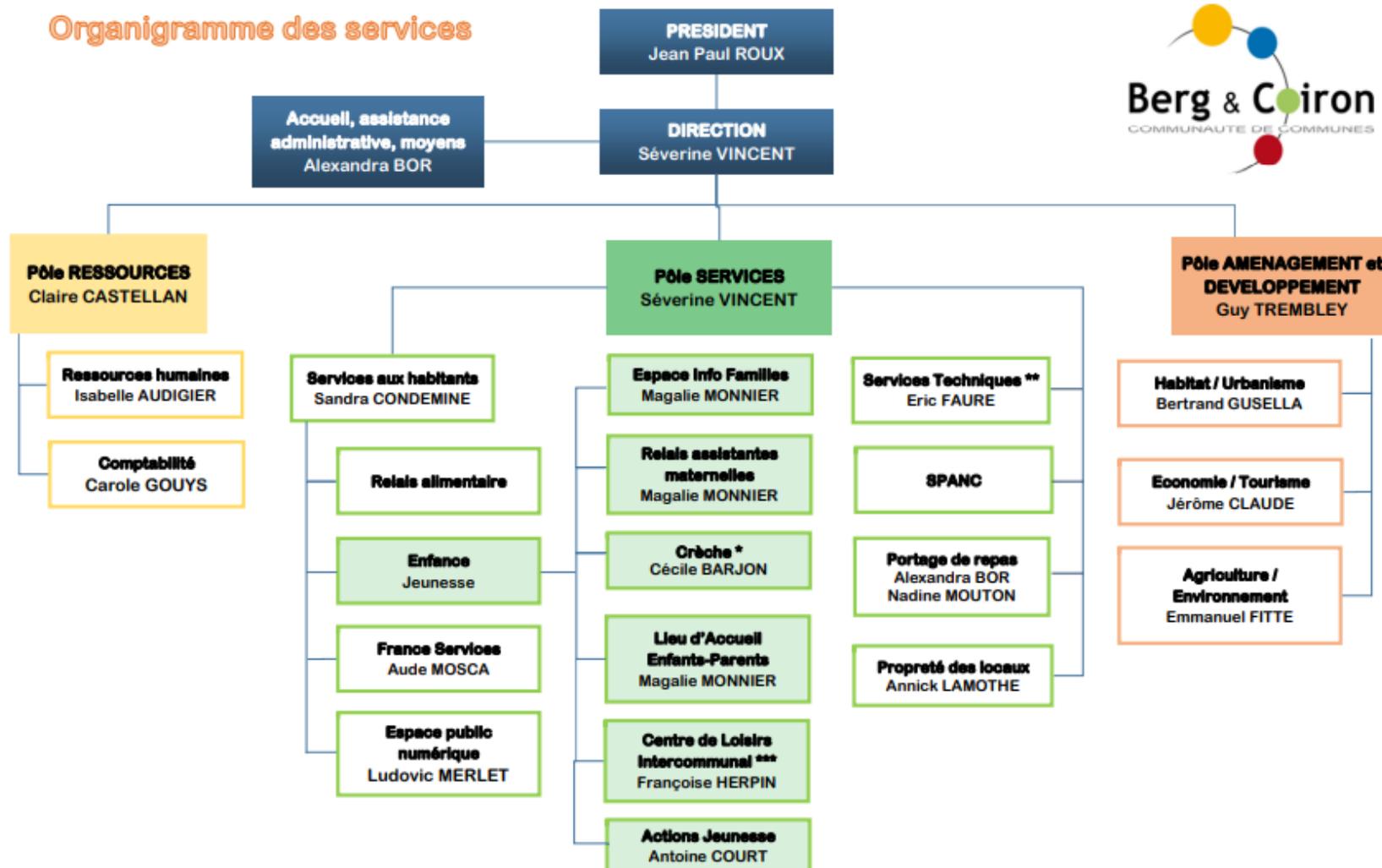
FORMATION DES AGENTS en 2022 :

0 journée de formation d'intégration
 2,5 jours de formation au 1^{er} emploi
 30 jours de formation de perfectionnement
 33,3 jours de formation
 tout au long de la carrière
 271 jours de Congés de Formation
 25 h CPF

17

Organigramme des services 2022

Organigramme des services



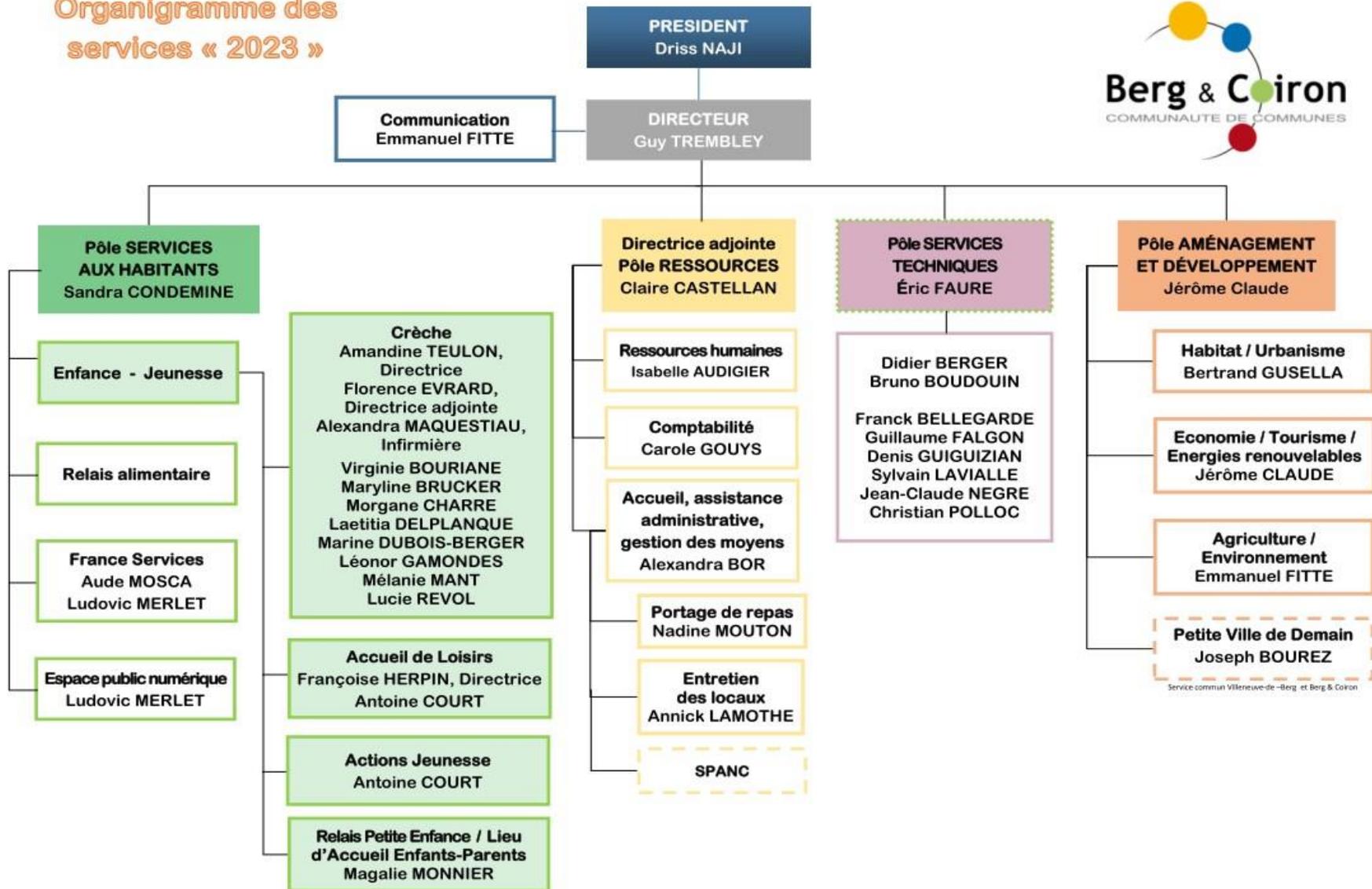
* Agathe BOUCHER, Virginie BOURIANE, Maryline BRUCKER, Amandine CHAMORRO, Morgane CHARRE, Laetitia DELPLANQUE, Marine DUBOIS-BERGER, Florence EVRARD, Mélanie MANT, Lucie REVOL, Emma ROMAIN

** Franck BELLEGARDE, Didier BERGER, Bruno BOUDOUIN, Guillaume FALGON, Denis GUIGUIZIAN, Sylvain LAVIALLE, Jean-Claude NEGRE, Christian POLLOC

*** Antoine COURT, Agathe BOUCHER

Organigramme des services 2023

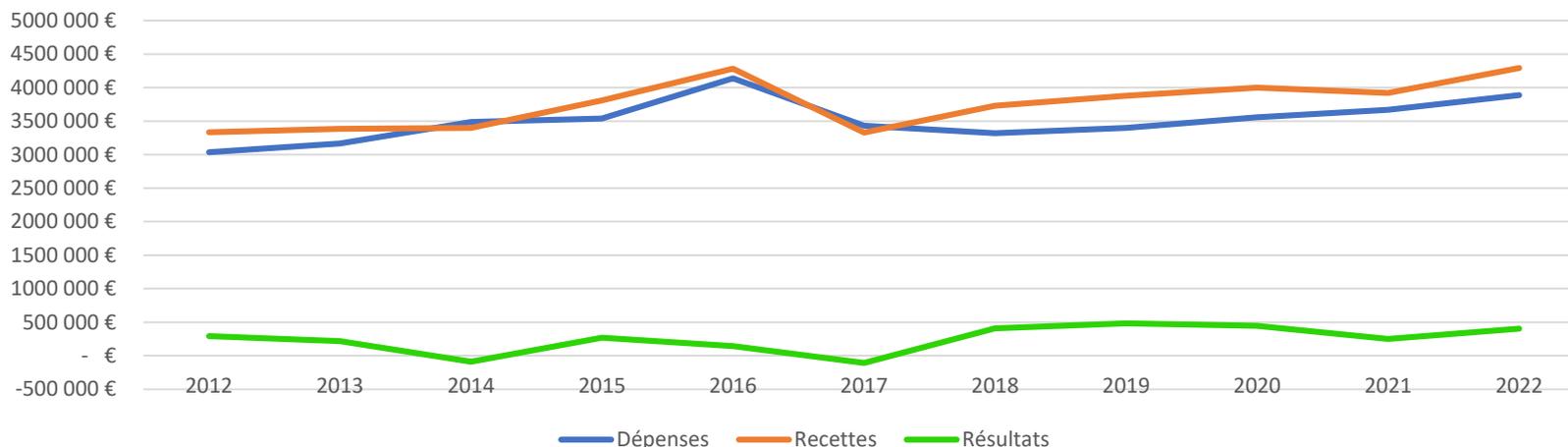
Organigramme des services « 2023 »



Comptes administratifs 2022

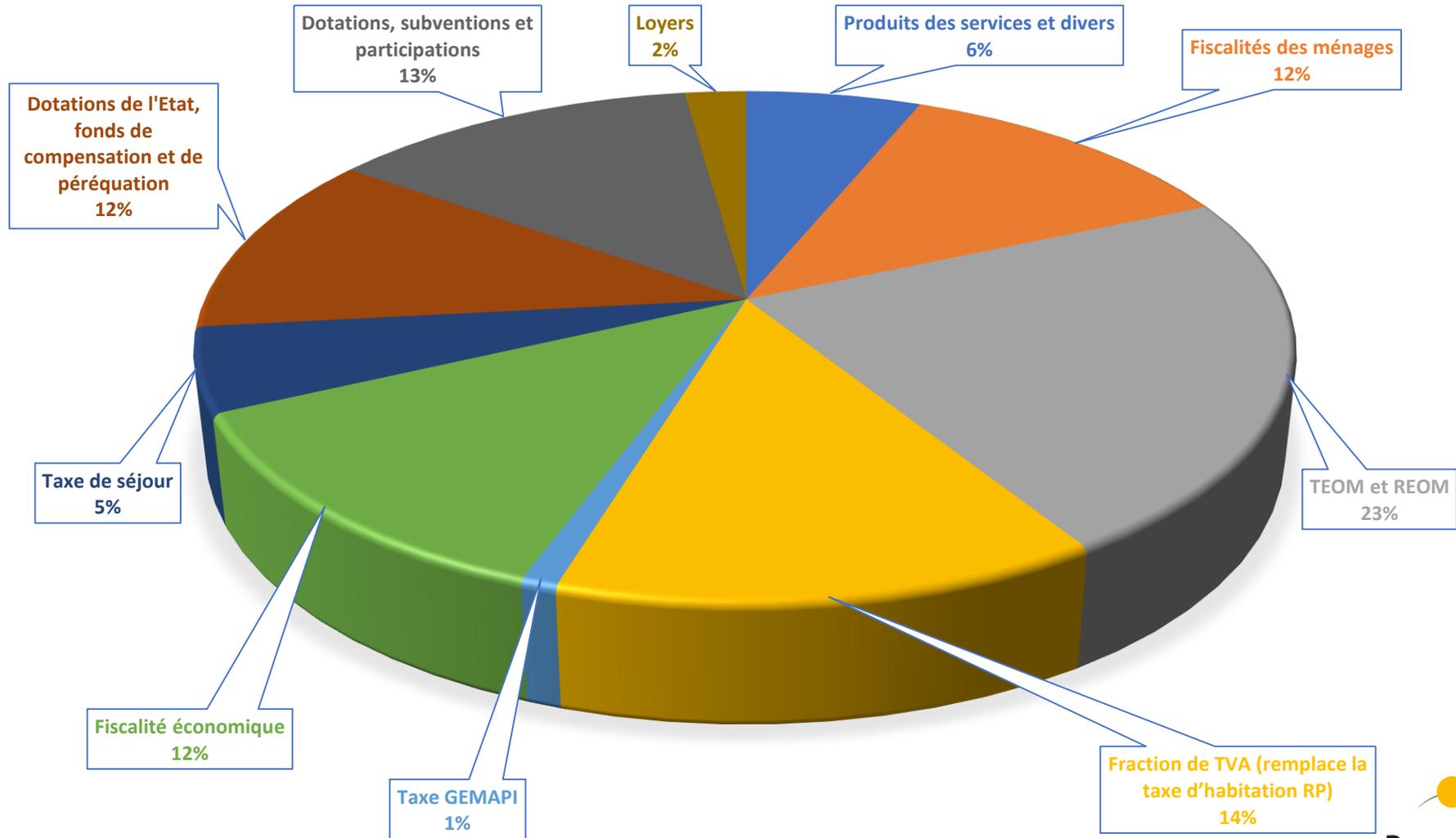
Comptes 2022	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Budget Principal - réalisations 2022	3 887 888 €	4 292 555 €	404 667 €	612 675 €	379 900 €	-232 775 €
Budget Principal - résultats reportés antérieurs			1 578 043 €			1 789 844 €
Budget annexe SPANC - réalisations 2022	16 235 €	17 705 €	1 470 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe SPANC - résultats reportés antérieurs			315 €	0 €	0 €	1 054 €
Total consolidé 2022	3 904 123 €	4 310 260 €	1 984 496 €	612 675 €	379 900 €	1 558 123 €

Evolution fonctionnement 2012-2022



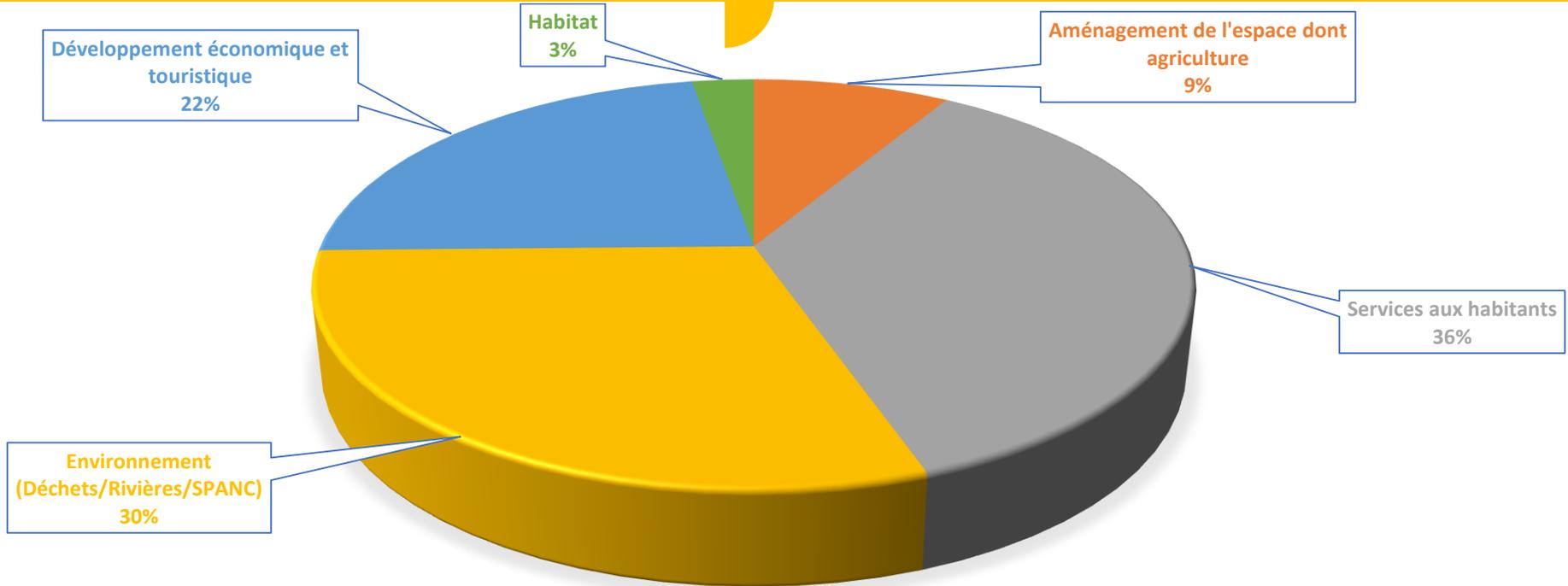
Comptes administratifs 2022

Origine des recettes



Comptes administratifs 2022

Origine des dépenses



Aménagement de l'espace et agriculture > SCoT, Pays de l'Ardèche méridionale, ADN, FTTH, valorisation de la vallée de l'Ibie, Plan pastoral territorial...

Développement économique et touristique > ZA Lansas et Sausse, Village Documentaire de Lussas, Office de tourisme, sentiers de randonnée...

Habitat > OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et autres dispositifs habitat

Services à la personne > Centre aquatique L'Hippocampe, actions santé, accueils de loisirs, relais petite enfance, crèche, lieu d'accueil enfants-parents, portage de repas...

Environnement > Collecte et traitement des déchets, entretien des cours d'eau (GEMAPI) et SPANC.

Les faits marquants de 2022

- Le 4 février 2022 disparaissait tragiquement Jean-Paul ROUX, unique Président de la communauté de communes depuis sa création en 2004. Un hommage fort et émouvant lui a été rendu par tout un territoire, à la hauteur de l'homme qu'il était et de son engagement pour Berg-et-Coiron
- Un nouvel exécutif a été constitué lors du conseil communautaire du 3 mars 2022. Driss NAJI, Maire de St-Jean-le-Centenier, a été élu nouveau Président de Berg et Coiron, s'inscrivant dans la continuité du mandat
- Les compositions du bureau et du conseil communautaires ont elles aussi été modifiées (voir diapositives n°14 et 12)
- Transfert de la compétence « complexe sportif René Ducharme » et lancement du projet de réhabilitation
- Validation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain »
- Lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dotée d'un volet « renouvellement urbain »
- Elaboration d'un second Plan Pastoral Territorial sur le Coiron
- Signature de conventions de partenariat avec la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Départ de Séverine Vincent en fin d'année et réorganisation des services

SCoT et urbanisme :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à valeur réglementaire et son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux) et les cartes communales.

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100.960 habitants sur une superficie de 2.630 km². Il a été approuvé le 21 décembre 2022

10 janvier 2022 : La commission d'enquête publique a remis son rapport et ses conclusions et a émis un avis favorable avec deux réserves et des recommandations sur le projet de SCoT Ardèche Méridionale.

21 décembre 2022 : Après en avoir délibéré (à l'unanimité), le Comité Syndical APPROUVE le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche Méridionale modifié.

Accompagnement des communes dans la planification : en 2022, la communauté de communes a apporté sa contribution à l'étude de composition urbaine, à la modification du PLU et du SPR ainsi qu'à la mise en œuvre du projet d'habitat participatif de Saint-Laurent-sous-Coiron.



Soutien à l'agriculture

Un plan pastoral territorial (PPT) pour soutenir l'élevage

Berg & Coiron porte et anime cette démarche, dont le 1^{er} quinquennat s'est terminé en juin 2022. L'évaluation de ce 1^{er} PPT a été effectuée au 2nd semestre 2022 ainsi qu'un recensement des besoins pour construire un 2nd plan pastoral (2023 – 2027). Berg & Coiron porte cette démarche partenariale, qui s'étend aussi sur la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Investissements dans les exploitations et actions de valorisation du pastoralisme étaient au programme du 1^{er} PPT :

- 1 023 481 € HT d'investissements réalisés pour des aménagements dans les exploitations et autant de retombées directes pour les fournisseurs de matériel agricole ;
- plus de 100 hectares réouverts pour l'activité pastorale ;
- 470 enfants d'écoles du territoire sensibilisés au pastoralisme ;
- 283 514 € de subvention attribuée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- 150 000 € de subvention attribuée par le Département de l'Ardèche ;
- 411 248 € de subvention attribuée par l'Union Européenne (fonds FEADER).



Amélioration du parc privé : OPAH et SPPEH

Grâce à l'OPAH Berg et Coiron, les propriétaires occupants et bailleurs de logements bénéficient d'un accompagnement technique et financier renforcé pour des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique, une adaptation du logement à l'âge et au handicap ainsi que la lutte contre l'habitat indigne. L'OPAH Berg & Coiron s'est achevée le 31 janvier 2022.



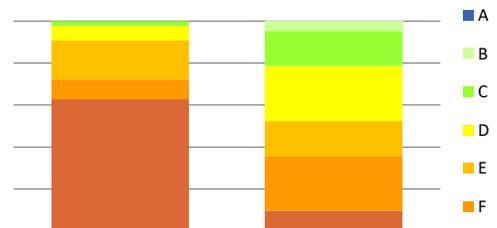
- J'ai un projet de rénovation énergétique performant
- Mon logement est peu ou pas isolé
- Je recherche un financement pour améliorer mon logement
- Je souhaite être accompagné.e



492 contacts
12 dossiers agréés par l'Anah
12 arrêtés portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH soit 8 750 € attribués
15 dossiers instruits pour l'aide régionale « Bonus Performance Énergétique » : 11 250 € mobilisés

126 dossiers validés (ANAH, CDC, Caisses de retraite)
2.900.000 € de travaux générés

Moyenne de 45% de gain énergétique après travaux



Le service public de la performance énergétique porté par l'ALEC 07, Rénofuté, complète le dispositif OPAH.

... conseils
... permanences
... ménages Berg et Coiron reçus en permanences

26

Amélioration du parc privé : OPAH-RU

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le territoire de Berg et Coiron est couvert par une OPAH qualifiée de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

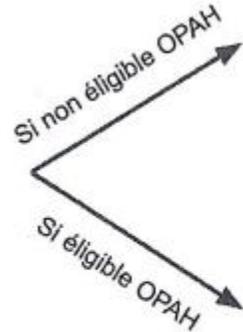
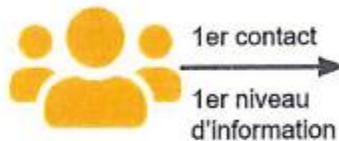
Les propriétaires occupants et bailleurs de logements bénéficient d'un accompagnement technique et financier renforcé pour des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique, une adaptation du logement à l'âge et au handicap ainsi que la lutte contre l'habitat indigne pendant 5 ans.

Des actions coercitives peuvent être entreprises sur les périmètres d'intervention renforcée de Villeneuve de Berg et de St Jean le Centenier.

Objectifs sur 5 ans :
- 135 logements « propriétaires occupants »
- 20 logements locatifs



Le service public de la performance énergétique porté par l'ALEC 07, Rénofuté, complète le dispositif OPAH-RU.



Production d'énergies renouvelables

Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux et intercommunaux

Ce projet qui concernait une vingtaine de toitures a été stoppé suite à la parution du décret du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat d'électricité produites par les installations sur bâtiment hangar ou ombrière et interdisant le **cumul des aides issues du guichet ouvert (tarif d'achat bonifié d'ENEDIS) avec d'autres aides publiques (qu'elles soient locales, régionales, nationales ou européennes)**. Un complément d'étude réalisé par le SDE 07 permettra de vérifier la faisabilité de la couverture du bâtiment de l'Imaginaire à Lussas en autoconsommation.



Etude du potentiel photovoltaïque des bâtiments agricoles

Sur la base d'un recensement et d'une caractérisation (superficie, orientation, ...) des bâtiments agricoles du territoire, la chambre d'agriculture simulera le potentiel de production d'énergie.

La restitution de cette étude de potentiel auprès des agriculteurs et des élus du territoire pourra être suivie d'actions collectives (formation pour la réalisation de projets, accompagnements individuels et/ou collectifs).

Production d'énergies renouvelables

Réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables

Le conseil communautaire a délibéré en décembre 2022 pour réaliser un schéma de développement des EnR. Ce dernier a pour objectifs de réaliser l'état des lieux de la production d'EnR, de préciser les potentiels disponibles par filière et de les cartographier. Il débouchera sur un programme opérationnel à court-moyen terme (2023-2030) et long terme (horizons 2040 et 2050), de façon à formuler des propositions permettant de favoriser et d'accompagner l'intégration du schéma dans les documents de planification et d'urbanisme. Ce schéma sera réalisé conjointement avec la communauté de communes « Ardèche Rhône Coiron ».



Le projet du « Plan des Buns »

Création d'un parc photovoltaïque au sol sur le site de Plan de Buns

La société Urba Solar, qui a pour projet de créer un parc sur la friche du poulailler industriel de Plan de Buns, a déposé un permis de construire en décembre 2021. L'enquête publique aura lieu en 2023. La commune de Villeneuve et la communauté de communes ont co-signé une convention de droits d'acquisition pour 40% des parts de la société de projet.

Villeneuve-de-Berg, Petite Ville de Demain

Le Conseil communautaire a délibéré le 15 décembre 2022 pour valider la convention-cadre du programme « Petites Villes de Demain » laquelle formalise le plan d'actions défini conjointement par la Commune, la Communauté de communes et l'Etat.

Deux objectifs majeurs dans ce programme d'actions :

- Conforter de manière cohérente et coordonnée le centre-bourg du bourg-centre :
L'enjeu de la revitalisation du centre-bourg dépasse largement les limites de la commune. Il s'agit de réaffirmer la primauté du centre-bourg dans les stratégies d'aménagement et de restaurer l'attractivité du centre ;
- Promouvoir un territoire plus équilibré et autonome :
L'affirmation de l'intercommunalité comme échelle de coordination stratégique de l'offre d'accueil d'activités économiques doit permettre de repérer et mobiliser les potentiels fonciers à enjeu.

Deux partenaires incontournables associés à la démarche :

- L'hôpital de proximité « Claude Dejean », concernés par plusieurs actions prévues au programme en lien avec le devenir de la partie « friche », la création d'une cuisine centrale territoriale et l'affirmation du pôle gérontologique de Villeneuve ;
- Le CERMOSEM, antenne de l'Université Grenoble Alpes, dont les activités localisées sur le territoire apportent une expertise précieuse dans le domaine de l'aménagement.

Accueil d'entreprises

La Communauté de communes a été accompagnée par l'ANCT pour orienter ses choix d'investissement en fonction des besoins des entreprises locales

Suite à l'accompagnement de l'ANCT dont a bénéficié la communauté de communes

- Zone de Lansas – Villeneuve de Berg : mise en œuvre d'un PEVR (périmètre d'étude et de veille renforcée) avec EPORA sur des tènements stratégiques. Une étude capacitaire permet d'envisager la création de 3 lots pour l'accueil et le développement d'entreprises. Le déficit d'opération resterait néanmoins important pour la collectivité. Des contacts ont également été pris avec deux propriétaires pour constituer de la réserve foncière.
- Zone de Plagnes – Saint Jean le Centenier : acquisition de deux parcelles permettant la constitution d'un tènement de 4 500 m²
- Cour artisanale : après étude de cinq sites sur Villeneuve-de-Berg, le choix de l'ANCT s'oriente vers un tènement foncier propriété de la commune où se situe l'activité du laboratoire CERES. Ce dernier devant construire de nouveaux locaux à St-Jean-le-Centenier, le tènement devrait être libéré début 2025. Situé à l'entrée sud du centre-bourg, il s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain de Villeneuve-de-Berg.

Accueil d'entreprises

Les chefs d'entreprises de Berg et Coiron réunis pour la constitution d'un club d'entreprises le 28 novembre, avec deux temps forts :

- Une restitution du questionnaire qui leur avait été adressé durant l'été
- Des ateliers pour exprimer leurs attentes et besoins vis-à-vis de la création d'un club d'entreprises



Parmi les premiers axes partagés en séance :

- Veille / information / lobbying : Renforcement des liens et du dialogue avec les élus / Dialogue avec les acteurs du financement / Information et veille sur les appels à projets et subventions / Anticipation de la déviation du Teil en matière de foncier et d'immobilier

- Relation inter-entreprises : Mise en réseau / Renforcement des liens économiques locaux / Coopérations d'affaires et entraide entre entreprises / Convivialité

- Actions communes : Recrutement / Formation / Annuaire des entreprises et des savoir-faire / Mobilité et logement / Insécurité / ...

Commerce

Règlement d'aide au commerce de proximité :

en 2022, la communauté de communes a soutenu les investissements de :

- Roxanne Riou – Céramiste
- Morgane Hurtelle – Esthéticienne



Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », un travail conjoint de la commune de Villeneuve, de l'association « Villages Vivants » et de la communauté de communes a permis la réhabilitation d'un local place de la Halle couverte pour l'installation d'une céramiste et d'une artisane (fabrication de chaussures en cuir et de petits articles de maroquinerie).

Pôle documentaire de Lussas

La communauté de communes s'est engagée auprès du pôle documentaire de Lussas avec la construction du bâtiment de l'Imaginaire en 2018 qui regroupe toutes les structures associatives et entrepreneuriales qui œuvrent dans le champs du documentaire. Par ailleurs, la communauté de communes a pris des participations à la SCIC TËNK pour permettre l'acquisition du matériel des studios de post-production.

En 2022, l'association Ardèche Images, à l'origine du projet et « incubateur » de la plupart des structures du pôle documentaire, a souhaité redéfinir son projet culturel et économique à moyen terme.

A cet effet, un prestataire extérieur a été missionné pour optimiser les coopérations / mutualisations entre les 4 secteurs d'activités historiques (festival, centre de ressources, diffusion et formation), réinterroger la gouvernance de l'association, renforcer ses outils de gestion des ressources humaines et sécuriser son modèle économique, en l'affranchissant davantage des subventions publiques. Cette mission est cofinancée à 50% par le Département, la Région, la DRAC et Berg-et-Coiron.

Le rendu de cette mission interviendra en 2023.



Très haut débit Internet / Fibre optique

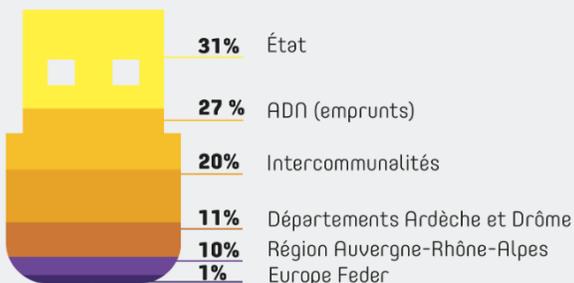
4 650 prises FTTH à déployer sur le territoire communautaire

Participation en investissement de 300 € par prise de la communauté de communes

Budget prévisionnel total de 1 395 000 € sur les 8 années de déploiement (soit 20% de l'investissement total)

1 072 500 € déjà versés à ADN.

soit 1500€ par ligne à construire
1 ligne = 1 foyer / entreprise



Programmation du déploiement FTTH

CC Berg et Coiron

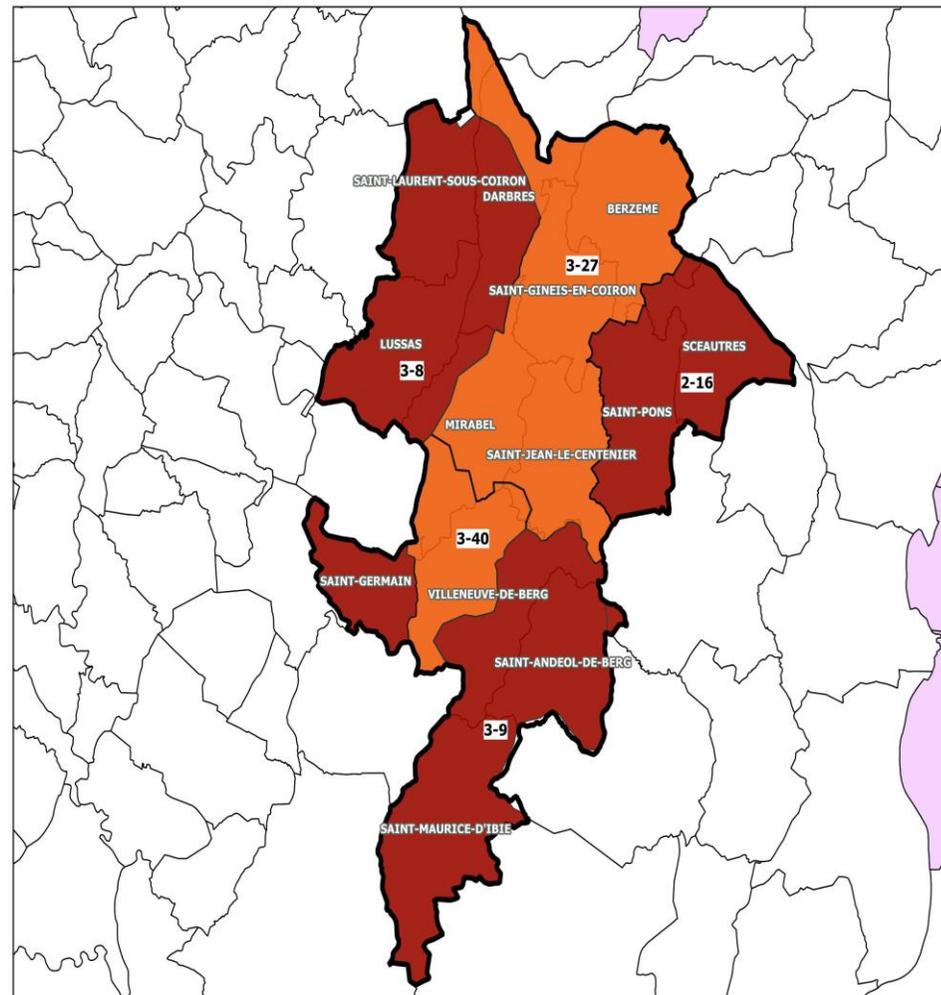
Avancement des déploiements

- Travaux en cours
- Etudes en cours

*Prévoir 30 mois environ entre le lancement des études et l'ouverture commerciale.



Octobre 2022



Très haut débit Internet / Fibre optique



1. ÉTUDES

Cette étape est la plus longue du déploiement. Elle comprend **la vérification des adresses** sur le terrain rue par rue, **le relevé et l'analyse de l'état des infrastructures existantes** (principaux supports pour le déploiement de la fibre, les conduites souterraines (fourreaux), les poteaux électriques et téléphoniques, les chambres télécoms), **la modélisation (tracés définitifs) du réseau** est réalisée à partir des informations préalablement recueillies, **la signature des conventions** avec les propriétaires quand le réseau doit passer sur des parcelles privées et pour pouvoir réaliser les travaux dans les immeubles ou lotissements.

Durée prévisionnelle : 14 mois à 18 mois.

2. TRAVAUX

Ils comprennent plusieurs opérations :

- **Le génie-civil** : lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes.
- **Le déploiement des câbles de fibre optique** en aérien sur les poteaux électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux.
- **La réalisation des branchements optiques.**
- **Le contrôle qualité** par des tests réseaux et mesures optiques.

Durée prévisionnelle : 6 à 9 mois.

Très haut débit Internet / Fibre optique

AVANCEMENT DU PROJET PAR POCHE DE RÉALISATION

- PR 3-9 (Saint-Andéol-de-Berg, Saint Maurice d'Ibie , Villeneuve-de-Berg) :
Les dernières levées de réserves sont en cours
- PR 3-8 (Saint Germain, Lussas, Saint Laurent sous Coiron, Darbres) :
Les dernières levées de réserves sont en cours, excepté pour le raccordement de la commune de Darbres où subsiste un problème technique
- PR 2-16 (Sceautres, Saint Pons) :
La phase travaux est en cours d'achèvement
- PR 3-40 (Villeneuve, Saint jean le Centenier, Mirabel) :
Les études ont démarré en mars 2022, suivies par la phase de conventionnement pour le passage chez les particuliers
- PR 3-27 (Saint Jean le Centenier, Mirabel, Saint Gineys, Berzème) :
Les études ont démarré en mai 2022

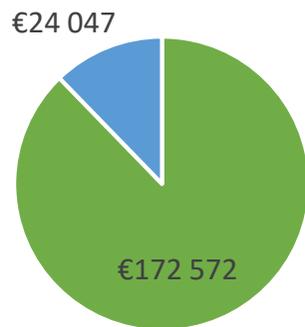
Taxe de séjour

La taxe de séjour est payée par les touristes et sert au financement des actions touristiques, notamment au financement de l'Office de Tourisme, et à l'entretien des sentiers de randonnée.

On totalise sur Berg & Coiron :

- 1 409 emplacements de camping
- 197 gîtes
- 64 chambres d'hôtes
- 36 chambres d'hôtel.

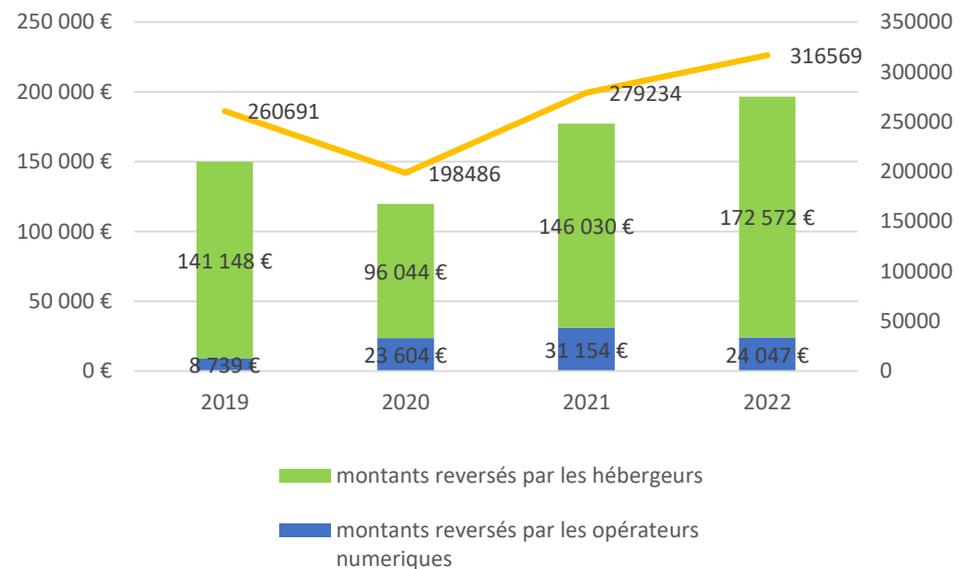
Montants déclarés : 196 619 € *



■ Par les hébergeurs ■ Par les opérateurs numériques

* Taxe départementale de 10 % incluse

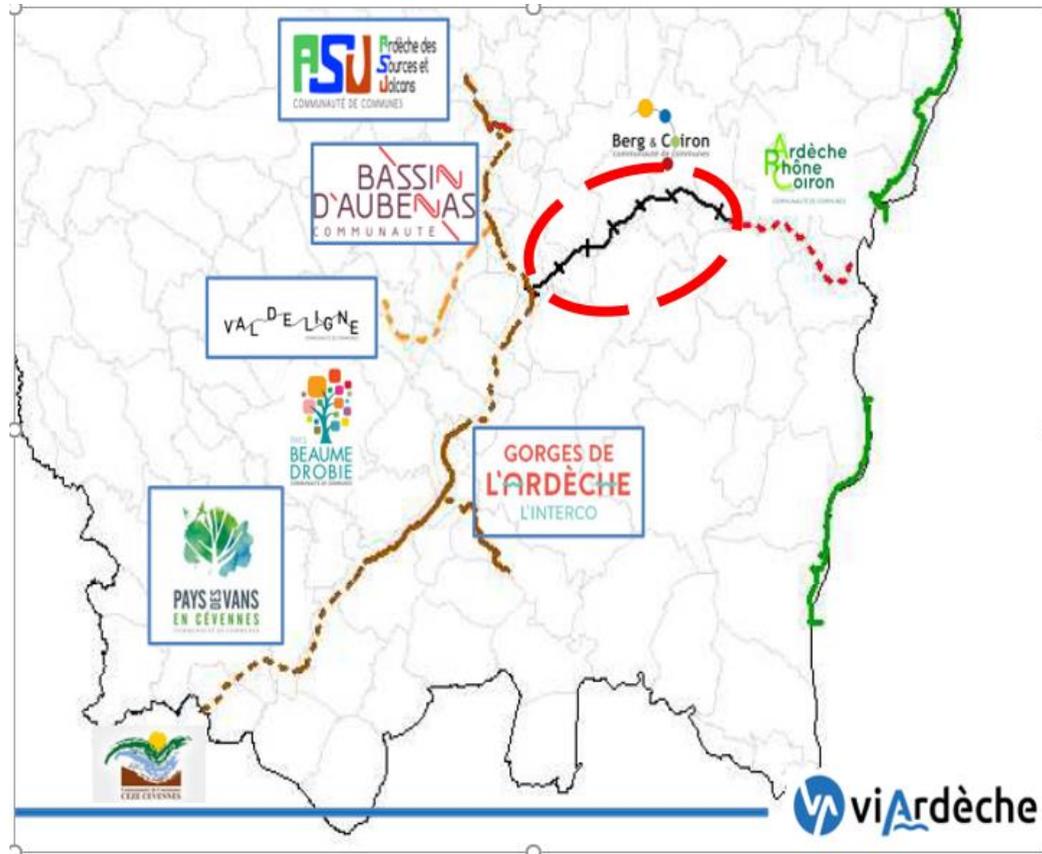
Evolution de la taxe de séjour



En 2022, la recette de taxe de séjour a représenté 196 619 € et 316 569 nuitées

Projet de Voie verte

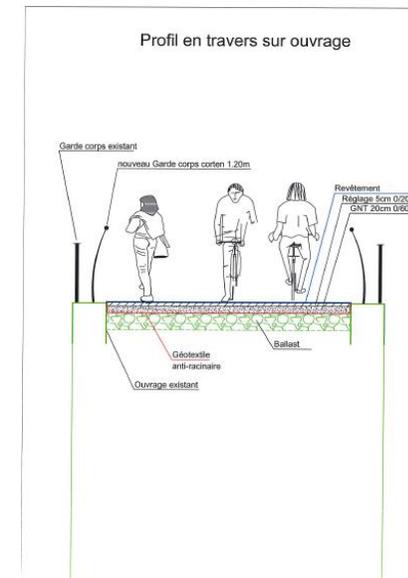
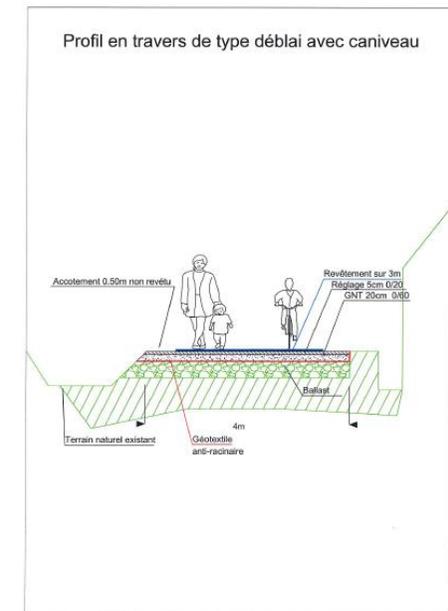
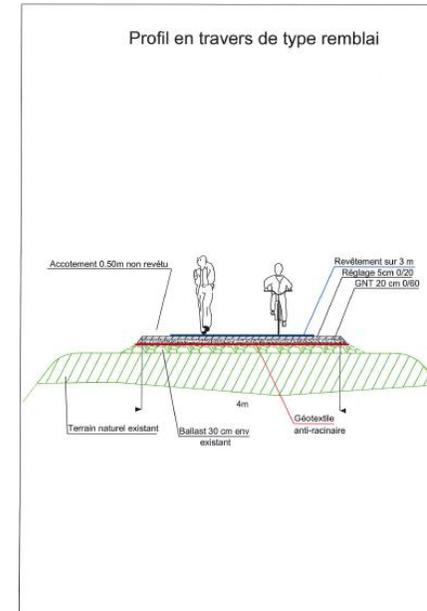
Un projet qui s'inscrit dans la ViArdèche



- Sur l'ancienne voie de chemin de fer Le Teil-Vogüé-Alès.
- Dans la continuité de la « ViArdèche » déjà aménagée sur les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, de Bassin d'Aubenas, Val de Ligne et Pays des Vans.
- Raccordement prévu à la vallée du Rhône/ViaRhôna par la réalisation du tronçon « Saint-Pons – Le Teil » par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Voie verte / APS

- Un Avant Projet Sommaire présenté en conférence des maires élargie à la commission tourisme le 20 juillet 2022, pour un montant de travaux estimé à 4,31 millions d'euros
- Une subvention du Fonds de Mobilité Active de 763 400 € obtenue
- Des dossiers de demande de financements déposés auprès de l'Etat, de la Région et du Département
- Un pré-diagnostic environnemental réalisé durant l'été 2022
- Une demande d'exonération au cas par cas d'étude environnementale déposée en septembre 2022 avec une réponse négative en novembre 2022. Suite à un recours gracieux, l'exemption a finalement été accordée par l'Etat en mars 2023



Entretien des cours d'eau

Aux beaux jours, les rivières sont bien souvent des lieux pour se ressourcer, se rafraîchir, faire du sport... Tout au long de l'année, on s'y promène, on y pêche et on les utilise pour nos besoins de consommation courante. Mais les crues (comme celles de 2002, 2005 ou 2008) ont causé de nombreux dégâts. Ces dommages pourraient être évités ou au moins maîtrisés avec un entretien constant des rivières, sur tout leur linéaire.

C'est pour maintenir et améliorer la qualité des eaux de nos rivières, mais aussi éviter les dégâts qu'elles peuvent causer, que la communauté de communes Berg & Coiron a décidé de confier à deux syndicats l'entretien des cours d'eau :

- l'établissement public territorial de bassin de l'Ardèche (EPTB) pour les rivières Auzon, Claduègne, Ibie et leurs affluents ;
- le syndicat du Coiron au Rhône (créé en janvier 2021) pour l'Escoutay et ses affluents.

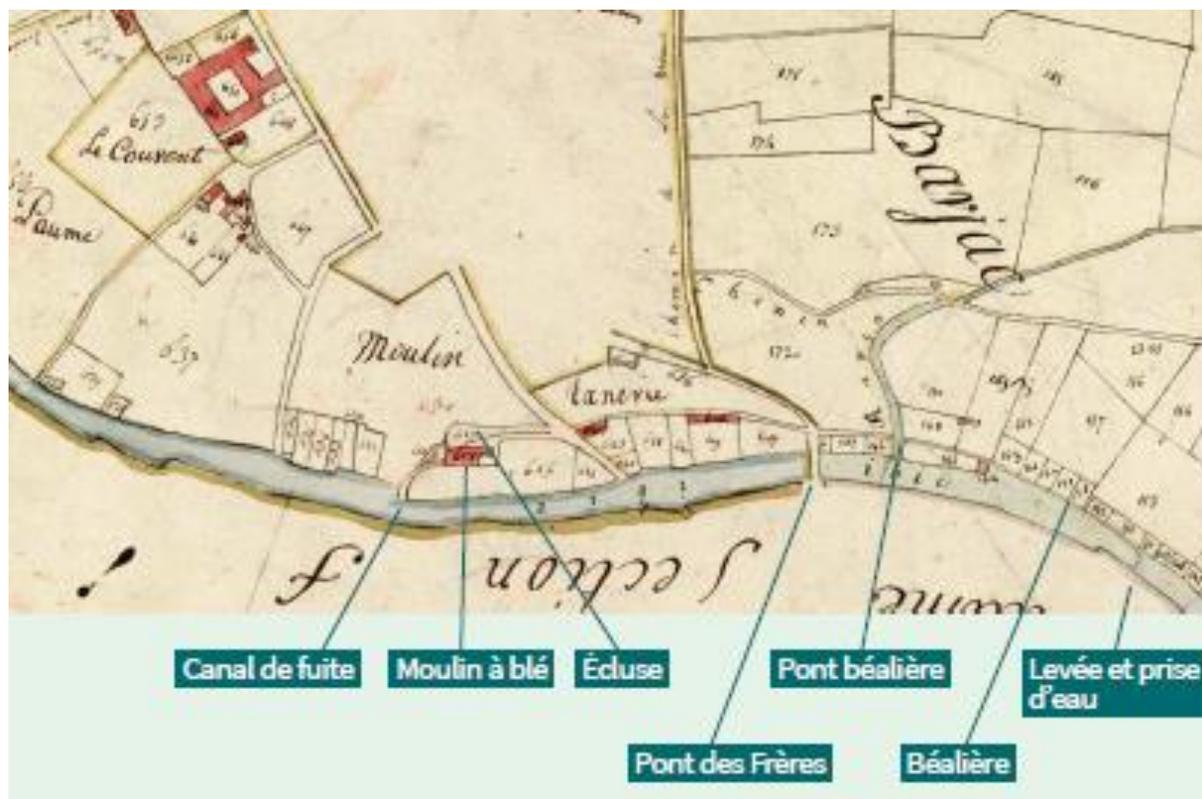
Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs parcelles attenantes aux rivières. Les syndicats ne se substituent aux propriétaires riverains que par voie de déclaration d'intérêt général, pour l'entretien des berges et assurer ainsi le bon écoulement des eaux.

En septembre 2021 et pour une application en 2022, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI, qui permettra de financer la contribution de Berg et Coiron aux deux syndicats.

Suite à une intervention de Berg-et-Coiron, le mode de calcul de la participation des EPCI adhérents a évolué dans un sens plus équitable, permettant à la communauté d'économiser près de 8 000 € sur sa cotisation 2022 et sur les suivantes.

Valorisation de la Vallée de l'Ibie

Une démarche de valorisation et de protection de la vallée de l'Ibie a permis de valoriser, depuis 2015, ce territoire remarquable entre Villeneuve de Berg et Vallon Pont d'Arc.
Depuis 2022 la démarche a pris un nouveau virage et une nouvelle action a débuté :
REALISATION D'UN FILM ETC...



En 2022 s'est achevée à Villeneuve de Berg la valorisation d'un béal qui alimentait un moulin à blé au XIVème siècle. Un sentier d'interprétation est désormais accessible pour mieux connaître l'histoire du béal... et de Villeneuve de Berg !

42

Vallée de l'Ibie

Collecte des déchets

Berg et Coiron **collecte** depuis 2008 **les déchets ménagers et les déchets issus du tri sélectif** :

- collecte en régie
- de la souplesse dans le service,
- un entretien reconnu du matériel de collecte
- une maîtrise financière : pas de hausse de la TEOM depuis 13 ans, malgré une augmentation régulière du coût de traitement.



Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS), qui détaille le fonctionnement de ce service, est annexé à ce rapport d'activités.

Depuis 2018, une **collecte des cartons bruns** a été mise en place, à la fois pour limiter les dépôts sauvages de cartons et surtout pour mieux valoriser ce déchet facilement recyclable !



Traitement des déchets

En Berg & Coiron, depuis 2009 :

- 🕒 Le poids d'ordures ménagères par habitant a chuté de 27%
- 🕒 La production d'emballages ménagers (le tri sélectif) par habitant a augmenté de 31%.

Ces résultats sont positifs pour l'environnement et pour le coût du traitement, qui est reporté sur la TEOM. Ils doivent être encouragés !



C'est le SIDOMSA qui assure le traitement des déchets.

Le syndicat a ouvert au printemps 2021, avec le SICTOBA, un nouveau centre de traitement à Lavilledieu. Cet outil permet de stopper l'évacuation des déchets vers la Drôme, coûteuse et énergivore. Ce projet doit aussi améliorer la valorisation des déchets avec une réduction de moitié des déchets enfouis en 2025.

La **commission environnement** a notamment comme mission de proposer des améliorations du service de collecte des déchets. Un des axes de travail de la commission est l'implantation de bacs semi-enterrés pour limiter les coûts de fonctionnement et pour améliorer l'intégration paysagère des points de collecte...



SPANC

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les collectivités doivent assurer le contrôle des assainissements non collectifs.

Depuis 2009, c'est la communauté de communes Berg & Coiron qui assure ce service sur l'ensemble des treize communes.

Désormais, trois missions principales pour le SPANC :

- ❖ les contrôles de conception des nouveaux projets (dans le cadre des permis de construire de nouvelles maisons),
- ❖ les contrôles des assainissements des maisons en vente (le notaire réclame un contrôle de moins de 3 ans quand une maison est en vente),
- ❖ et les contrôles de bon fonctionnement : chaque installation doit être contrôlée tous les 10 ans, un peu comme un contrôle technique automobile...

Les chiffres de 2022 :

- ❖ 39 diagnostics dans le cadre de la vente de maisons,
- ❖ 27 contrôles de conception (avant le dépôt du permis de construire),
- ❖ 26 contrôles de réalisation (après la réalisation du chantier),
- ❖ 63 contrôles de bon fonctionnement.

Depuis novembre 2021, c'est la société Pôle Expert (Aubenas), qui assure les contrôles en Berg & Coiron.



Accueil de la petite enfance

- Une porte d'entrée : l'**Espace Info-Familles**
- Une référence : le **guide des modes d'accueil**
- La structuration de l'accueil individuel avec le **Relais Petite Enfance**
- Un accueil collectif de 25 places avec la **crèche**
- De l'accompagnement à la parentalité avec le **lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol »**

La crèche intercommunale

Multi-accueil de 24 places, elle accueille les enfants à la journée ou demi-journée, de 7h30 à 18h30.

En 2022, la crèche a été ouverte 228 jours et a accueilli **71 enfants** différents, ce qui représente 37 871 heures de présence (et 40 652 heures facturées).

La commission d'attribution des places (composée d'élus·es et agents s'est réunie 4 fois en 2022 et a étudié **67 dossiers** différents.

Une demande d'augmentation d'agrément a été validée par la Protection Maternelle Infantile en juin permettant de passer à une capacité d'accueil de **25 places**.



Le Relais Petite Enfance

Le Relais a accueilli ou accompagné cette année 20 assistantes maternelles du territoire, ainsi que **62 enfants** différents, lors des ateliers d'éveil hebdomadaires.

Depuis 2022 le RAM est devenu le RPE, Relais Petite Enfance, suite à la réforme des modes d'accueil (Loi Norma).

Lors des permanences de l'Espace Infos Familles, **82 familles** ont été conseillées et orientées pour une recherche de mode de garde ou un accompagnement en tant que parent employeur d'une assistante maternelle.

Le Lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol »

Il est ouvert les lundis après-midis de 14h30 à 17h30 et les vendredis matins de 9h00 à 11h30. Au total, **c'est** ce sont 81 jours d'ouverture en 2022.

32 familles différentes (soit 55 enfants) ont passé la porte pour venir rencontrer d'autres familles et permettre à leurs jeunes enfants de passer du temps ensemble.

Accueil de la petite enfance

« Une nouvelle directrice à la crèche »

Après 9 années de service, Cécile BARJON a quitté ses fonctions de directrice en août 2022 pour une autre carrière professionnelle. C'est Amandine TEULON qui a pris la relève depuis le 2 novembre 2022. Elle a été rejointe par Alexandra MAQUESTIAU, qui est venue compléter l'équipe en tant qu'infirmière.

Nous leur souhaitons bienvenue à toutes les deux ainsi qu'un beau parcours à Berg et Coiron.



Alexandra & Amandine



Projet éducatif d'éveil artistique et culturel

Entre juin et décembre 2022, la Malle MEEMO 07 a profité à chaque structure petite enfance du territoire (crèche, accueil de loisirs, MAM l'éco-cottes, relais petite enfance, bibliothèques et écoles de Villeneuve de Berg et Lussas) avec pour objectif d'éveiller les jeunes enfants aux sens, au langage aux mots, à la lecture, à l'imaginaire à travers la création artistique.

C'est un projet coconstruit avec l'association ACEPP ADeHL et la Médiathèque Départementale.

Tout au long du projet un vidéaste a suivi les structures afin de créer une œuvre audiovisuelle pour retracer l'aventure.

Accueils de loisirs à Lussas

L'accueil de loisirs intercommunal à Lussas

Ouvert 89 jours par an, entre les mercredis et les vacances, l'accueil de loisirs a accueilli en 2022 en moyenne 35 enfants par jour, âgés de 3 à 11 ans.

Au total, cela représente 221 enfants différents (116 garçons et 105 filles) et 103 familles du territoire



Des séjours d'été « à la fraîche » !

En juillet, 16 enfants sont partis au gîte de « La Fage » à Montselgues. 11 filles et 5 garçons âgés de 7 à 11 ans ont ainsi pu profiter d'animations en pleine forêt, participer à la transhumance des moutons et passer une nuit à la belle étoile.

De leur côté, 16 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont découvert la montagne d'Aix les Bains et ses alentours. Croisière sur le lac d'Annecy, visite de l'Abbaye de Haute-Combe et parc Walibi étaient au programme.

Actions en faveur de la jeunesse

Le Forum Rencontres Avenir

Cet évènement n'avait pas été organisé en 2020 et 2021, du fait du contexte sanitaire.

Le 11 février 2022, **150 jeunes** (4^{ème} du collège Laboissière et les élèves de 1^{ère} et Terminale de la MFR) ont participé au Forum.

Organisé à la Maison des Astars, avec la présence d'une **vingtaine de professionnels** du territoire venus bénévolement témoigner de leur parcours.



Les objectifs de cette action

- ❖ Accompagner les jeunes du territoire dans leur orientation.
- ❖ Leur faire découvrir des parcours, des motivations, des reconversions.
- ❖ Les inciter à partir se former ailleurs pour mieux revenir plus tard

Actions en faveur de la jeunesse

Les chantiers de jeunes majeurs

Entre février et septembre 2022, cinq journées de balisage de sentiers de randonnées ont été réalisées avec un groupe de jeunes majeurs habitant le territoire. L'objectif : leur permettre de mieux découvrir leur territoire de vie et s'engager. Lors des journées, certains habitants, élus ou membres du club de randonnée se sont joints à eux.



En août 2022, un chantier international s'est déroulé à Saint-Andéol-de-Berg. Quelques jeunes du territoire et 3 jeunes venus d'ailleurs (Italie, Mexique et Normandie) ont participé à la restauration d'un puit et d'une fontaine.

Une expérience de vie collective placée sous le signe de l'engagement bénévole, de la découverte de son territoire et de l'apprentissage d'un savoir faire.



Le relais alimentaire

La gestion du relais alimentaire fait partie des missions confiées au Centre socio-culturel La Pinède. Berg & Coiron achemine les denrées de la centrale de la Banque alimentaire Drôme-Ardèche située à Bourg-lès-Valence alors que le Centre socio-culturel assure l'organisation des distributions un jeudi sur deux (hors vacances scolaires d'été) avec l'aide d'un groupe de bénévoles.

En 2022 :

177 bénéficiaires habitant Berg et Coiron (24 de plus qu'en 2021)

33 ménages constitués de personnes seules

85 familles

21 distributions effectuées dans l'année pour 14 356 kg de denrées

32 enfants de moins de 15 ans

11 jeunes entre 15 et 25 ans

135 adultes de plus de 25 ans

Augmentation des **colis d'urgence**, notamment en lien avec l'accueil sur le territoire de familles ukrainiennes réfugiées

La collecte de la Banque Alimentaire en novembre :

Grâce aux dons généreux et à la mobilisation des bénévoles du relais, de la conseillère du centre social et des agents des services techniques intercommunaux, **1 690 kg** de denrées ont été collectés dans les commerces (Intermarché, Netto, Proxi, La Chèvre et le Chou, Chez Tali), soit + **3%** qu'en 2021.



51

France Services



France
services

Créé en février 2020, ce service est ouvert du lundi au vendredi, à raison de 24h hebdomadaires, tout au long de l'année. En 2022 :

- 1 135 accompagnements en présentiel
- Entre 25 et 30 rendez-vous par semaine
- Les principales démarches sont les cartes grises, dossier de retraite, passeport et carte d'identité

L'itinérance du service

En 2022, une vingtaine de permanences se sont tenues « hors les murs » pour aller au plus près des habitants. Une à deux fois par mois, les animateurs se sont déplacés dans les mairies de Lussas, Saint-Jean-le-Centenier, Mirabel et Saint-Germain.

Les partenaires nationaux



L'espace public numérique

L'Espace Public Numérique propose à tous publics des initiations, individuelles et collectives à l'usage de l'informatique et à internet, pour que chacun puisse apprendre à s'en servir et progresser.

Ludovic Merlet accueille les usagers le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le jeudi de 9h à 13h, à raison de 10 heures par semaine.

Atelier collectif

de l'Espace Public Numérique Berg et Coiron

Gardez le cap !



Jeudi 20 Janvier – 10h00

- Un problème informatique ? Nous en avons tous un !
Trouver la solution est souvent un casse-tête...
- La navigation sur Internet, ok, mais... où ? comment ?
Vais-je prendre des risques ?
- Quels navigateurs utiliser ? et la confidentialité là-dedans ?
Gardez le cap ! On vous explique tout !

Participation 8€ (durée 2h environ)

Inscription obligatoire : 04 75 88 11 27

centremultimedia@bergcoiron.fr

Espace Public Numérique - Centre Multimédia intercommunal Berg et Coiron
42 rue Nationale - 07170 Villeneuve de Berg



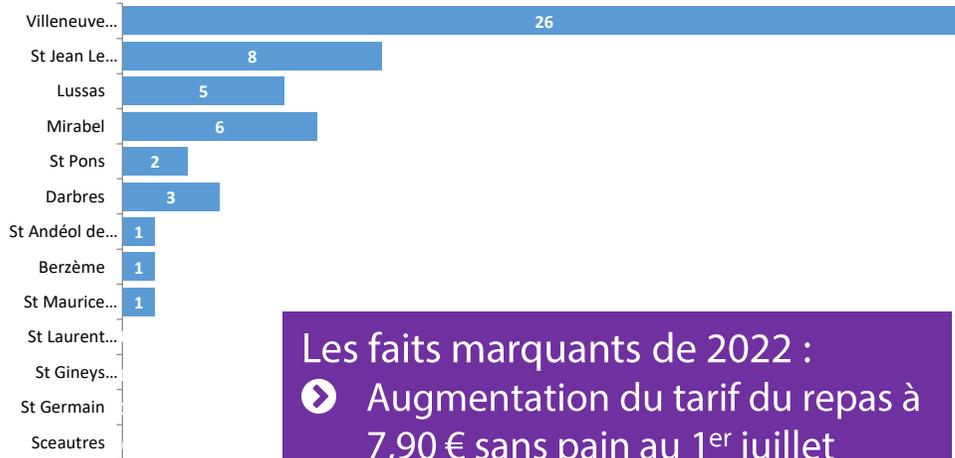
En 2022 :

- **180 accompagnements individuels** ont été réalisés, concernant **55** usagers différents.
- **Une vingtaine d'usagers** est venue de manière récurrente en souscrivant des forfaits ou par le biais des chèques APTIC.
- **5 ateliers collectifs** ont été organisés avec en moyenne 4 personnes par atelier.



Portage de repas à domicile

53 inscrits en 2022



Les faits marquants de 2022 :

- Augmentation du tarif du repas à 7,90 € sans pain au 1^{er} juillet
- Passage de la tournée à 4 jours au lieu de 5

Repas préparés par la cuisine de l'Hôpital Claude Dejean de Villeneuve-de-Berg

30 000

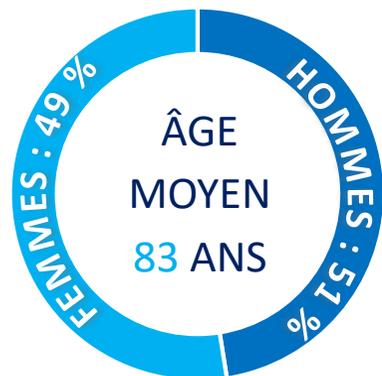
kilomètres parcourus

9244
repas
portés

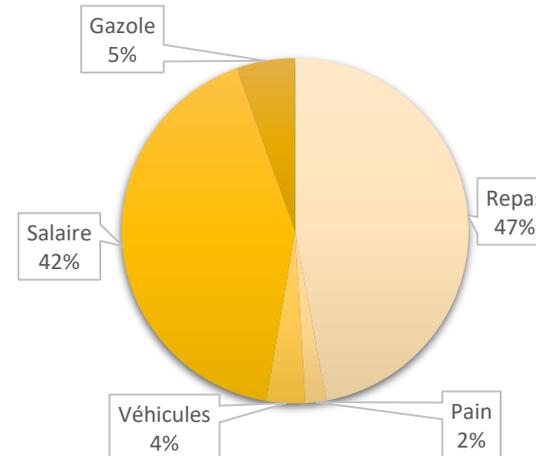
- 1,6 %
par rapport
à 2021

Dépenses :

89 363,33 €



Recettes : 81 534,36 €



54

Complexe sportif « René Ducharme »



Cet équipement structurant est aujourd'hui majoritairement utilisé par l'Association Sportive Berg-Helvie, dont les 263 licenciés proviennent de l'ensemble du territoire communautaire.

Construit en 1970, il ne donne aujourd'hui plus satisfaction, que ce soit en termes d'usage ou de gestion. Très abimée, la surface de jeu ne permet pas une pratique intensive et en toutes saisons. Le terrain en herbe nécessite par ailleurs un arrosage régulier, alors même que Villeneuve-de-Berg se situe dans un secteur tendu en matière d'alimentation en eau. Au-delà de l'état dégradé du terrain, le bâtiment de service attenant est particulièrement vétuste et ne respecte plus les normes requises par la Fédération.

C'est pour améliorer son confort d'utilisation à l'année et viser une gestion plus écologique que la communauté a pris, le 29 mars 2022, la compétence « Complexe sportif René Ducharme ». Partant du choix des élus de réhabiliter le terrain naturel en gazon synthétique, la maîtrise d'œuvre a été recrutée le 11 mai 2022. Les études de projet ont été conduites de juin à novembre et la demande de permis de construire a été déposée le 22 décembre dernier. La phase de travaux se déroulera d'avril à novembre 2023.

Attendu depuis longtemps par le milieu sportif, ce projet est aujourd'hui estimé à 1 777 000 € HT, incluant la reconstruction du bâtiment de services et la modernisation de l'éclairage. Pour réduire le reste à charge de la collectivité, l'Etat, l'Europe, la Région et le Département ont déjà été sollicités.



Les services techniques

En plus de la collecte des ordures ménagères, les services techniques assurent diverses missions qui représentent 20% de leur activité.
Les principales réalisations de 2022 :



Maison de santé –
Villeneuve de Berg



Espace mémoriel JP ROUX –
Lussas



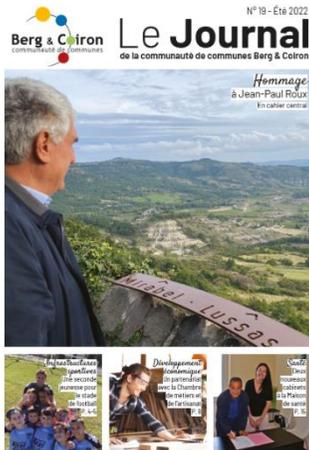
Chantier béalière –
Villeneuve de Berg

Et aussi :

- Travaux, extension de la maison de santé ,création de 2 cabinets médicaux
- Chantier béalière : Débroussaillage, terrassement, dalles et pose de pupitres
- Création d'un lieu en hommage a JP Roux : terrassement , fabrication d'un banc et d'un muret
- Crèche : pose gazon synthétique, réparations (porte 1, porte 2 , VMC, boîte aux lettres) peintures murs intérieurs et extérieurs , remplacement des points lumineux par des dalles leds
- Prise en charge du Complexe sportif René Ducharme : entretien, traçage , ménage et débroussaillage
- Imaginaire : prise en charge des espaces verts
- Campagne de lavage des bacs

Tout au long de l'année, les services techniques assurent l'entretien et les contrôles de 6 bâtiments, du parc de véhicules ainsi que la logistique pour le compte des services (transport de matériel), etc ...

Les supports de communication



Juillet 2022
Edition du N°19 du **Journal de la communauté de communes**
4.300 exemplaires distribués en boîtes à lettres et aux partenaires

Le site internet

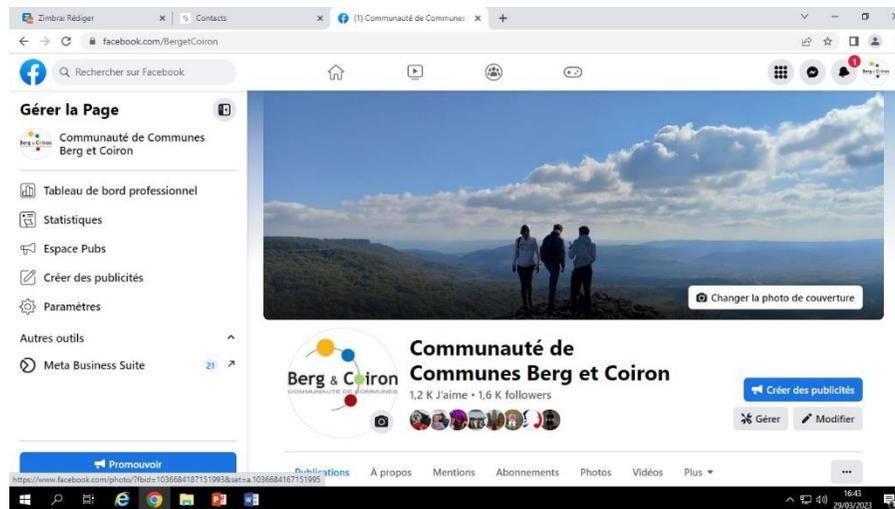
www.bergetcoiron.fr

intégralement remanié en 2019 a été consulté par 8 457 personnes qui ont visité **26 107 pages** en 2022.



La page facebook

@BergetCoiron est suivie par 1,2 K J'aime et 1,6 K followers en 2022.



Une présence régulière dans la presse locale : Le Dauphiné libéré et La Tribune principalement

Les acronymes de ce rapport

ADN	Ardèche Drôme Numérique
ALEC07	Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche
ANCT	Agence Nationale de Cohésion des Territoires
CDC	Communauté de communes
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ETP	Equivalent Temps Plein
FPT	Fonction Publique Territoriale
FTTH	Fiber To The Home - <i>Fibre jusqu'à l'abonné</i>
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISdPAM	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents
MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPT	Plan Pastoral Territorial
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RH	Ressources Humaines
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE	Syndicat Départemental des Energies
SDEA	Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement
SEBA	Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
SEMVA	Syndicat d'Études des Monts et Vallées d'Ardèche
SIDOMSA	Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas
SOLIHA	SOLIdaires pour l'HABitat
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ST	Services Techniques
SYMPAM	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ZA	Zone d'Activités